

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 DÉCEMBRE 2008
(CNIT)**

Calendrier des prochaines réunions :

- Vendredi 30 janvier 2009 à 14h30
- Vendredi 17 avril 2009 à 14h30
- Vendredi 19 juin 2009 à 14h30
- Vendredi 25 septembre 2009 à 14h30
- Mercredi 9 décembre 2009 à 18h15 (pendant les Journées du Collège, au CNIT)

Etaient présent(e)s : M. Beaumont, M^{me} Belaisch-Allart, MM. Blanc, Blum, Bongain, Bruhat, Carbonne, Castaing, Collet, Darai, Dauplain, Debodinance, de Meeus, Descamps, Dognin, Dreyfus, Eglin, Fauconnier, Fernandez, Gondry, M^{me} Guigues, MM. Hédon, Horovitz, Jacquetin, Judlin, Lansac, Lévy, Luton, Magnin, Michelon, Nisand, Parant, Pierre, Raudrant, Rouquet, Rozan, Schaal, Thévenot, Tournaire, Treisser, Trong (en remplacement de M^{me} Teurnier), M^{lle} Wafo, M. Weber

Assistaient également à la séance : M^{me} Coste, M. Gillard, M^{lle} Lemoine

Absents excusés : MM. Azuar, Benbassa, Mme Teurnier, M. Janky

J. Lansac souhaite la bienvenue à E. Beaumont (représentant des hôpitaux non universitaires de l'Océan pacifique, PH au CH de Mamao, Polynésie française), invité à participer au conseil d'administration au moment des Journées du Collège.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 SEPTEMBRE 2008

Approbation à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

Agence de la biomédecine

Entrevue avec Mme Prada Bordenave (nouvelle directrice de l'Agence de la biomédecine), en présence de F. Thépot :

- Syndrome de Turner : l'Agence avait demandé au CNGOF de préciser les modalités de prise en charge des femmes porteuses d'un syndrome de Turner (bilan avant don d'ovocytes, surveillance pendant la grossesse, pendant l'accouchement et dans la période post-natale). Le texte devrait être prêt pour janvier 2009 et sera diffusé.
- Une collection des grossesses obtenues après une AMP effectuée à l'étranger et suivies en France est envisagée.
- Sang de cordon : l'objectif est d'augmenter le nombre de prélèvements de sang placentaire au cordon de 5000 à 50 000 par an ! Il s'agit bien sûr de prélèvements effectués à visée d'allogreffe excluant les prélèvements pour autoconservation. Il existe un projet d'augmentation du nombre de banques de sang de cordon, notamment à Grenoble, Poitiers, Créteil, Lyon et Limoges. Le CNGOF se propose de participer à la formation des personnels à la pratique des prélèvements.
J.-P. Schaal indique que les outils de formation sont déjà élaborés (film ...).
F. Pierre souligne la nécessité d'obtenir des moyens supplémentaires dans les maternités.
J. Horovitz précise qu'à Bordeaux 1 à 2 postes de sages-femmes dédiées ont été budgétisés pour la réalisation des prélèvements.
- Révision de la loi de bioéthique 2009 : Mme Prada Bordenave encourage le CNGOF à faire des propositions, en particulier en ce qui concerne les grossesses pour autrui.

Relations avec les gynécologues médicaux

Le comité de défense de la gynécologie médicale a publié un article dans le nouvel observateur (2 octobre 2008) : « *Seulement 20 postes à l'internat : la gynéco en danger* ». La lettre de réponse du CNGOF a suscité de vives réactions de la part des gynécologues médicaux. Une reprise des discussions est prévue.

Élections au conseil d'administration

- La région Auvergne étant passée de l'interrégion Sud-Ouest à l'interrégion Rhône-Alpes, il n'a pas été possible d'organiser des élections partielles dans ces deux interrégions cette année dans des conditions adéquates. Elles ont donc été reportées en 2009, avec un renouvellement exceptionnel à ce moment-là de tous les postes des délégués PU-PH, PH et libéraux des deux interrégions.
- Les deux candidats de l'interrégion Ouest s'étant présentés très tard, les élections y ont été un peu décalées. Le résultat sera annoncé lors du conseil d'administration du 30 janvier 2009.

Enquête sur la cholestase gravidique

Une enquête sur la prise en charge de la cholestase gravidique coordonnée par F. Perrotin (Tours) est en cours et a reçu l'aval du Bureau du CNGOF. Un questionnaire à compléter a été distribué dans les pochettes des participants aux Journées.

Congrès de la SFOG avec les Journées du CNGOF

Une session commune de cancérologie avec la Société française d'oncologie gynécologique est prévue lors des Journées du Collège 2009 (du 9 au 12 décembre 2009). En 2010, le congrès complet de la SFOG se déroulera au sein du CNGOF (puis tous les 3 ans).

Décrets sur le dépistage de la trisomie 21

Après la publication des RPC sur le dépistage de la trisomie 21, les décrets doivent être modifiés, en particulier concernant l'évaluation de la qualité de la mesure de la clarté nucale (cahier des charges de formation) et la labellisation des logiciels de calcul du risque intégré. Le rapport doit être déposé début 2009.

Une discussion a lieu à propos de la question de savoir qui saisit les données dans le logiciel et édite les résultats du risque intégré. I. Nisand met en avant une possibilité de conflit entre biologistes et échographistes, avançant que les biologistes (en demandant que les dosages soient réalisés à 11 SA) veulent « *tirer la couverture vers eux* » en gérant le calcul du risque. I. Nisand et Y. Ville préconisent de faire le dépistage biologique précocement (à 8 SA) et que l'échographiste (à 12-13 SA) intègre le risque et rende le résultat. Ce sont les réseaux périnataux qui donneront dans les régions un agrément aux échographistes pour faire le dépistage du risque intégré (O. Castaing).

Ce problème doit être discuté au sein de la Fédération des CPDPN. J. Horovitz et J. Lansac précisent qu'il faut cependant éviter tout corporatisme (biologistes/échographistes ; privé/public).

3- ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DU CNGOF

Les statuts modifiés du CNGOF autorisent le président actuel à se présenter une année supplémentaire. Un vote est prévu sur cette éventualité en janvier 2009. J. Lansac envisage de se représenter pour une année supplémentaire.

J. Lansac souhaiterait que le futur nouveau président puisse accompagner le président sortant durant l'année 2009 avant de prendre ses fonctions. Ceci permettrait au futur président de se préparer à ses fonctions et de connaître les dossiers en cours. B. Michelon fait cependant remarquer qu'un vote anticipé n'est pas prévu dans les statuts du Collège. Il ne pourrait donc s'agir que d'un vote indicatif qui devrait être officiellement confirmé en 2010.

En ce qui concerne le statut du candidat, 2 options sont envisageables : soit un jeune retraité ou consultant (les noms de R. Frydman, G. Boog et F. Puech circulent), soit un « actif » (le nom de B. Hédon circule). J. Belaish-Allard propose que si un actif se présentait, il faudrait envisager qu'il soit officiellement détaché de son service avec nomination d'un remplaçant pour l'activité clinique. Pour A. Treisser et G. Lévy, la meilleure solution paraît être le consultant dont le statut autorise une activité publique à mi-temps. La question d'une rémunération du président est évoquée.

Les candidatures officielles pour le nouveau président doivent parvenir au CNGOF et le vote indicatif sera effectué en janvier 2009, à bulletin secret.

4- ASSOCIATIONS DE MALADES AUX JOURNÉES DU CNGOF

L'association MAIA a déposé une demande de participation aux prochaines Journées du Collège, sous la forme d'un stand. Cette demande pose de manière plus générale la question de l'ouverture du CNGOF aux associations de malades.

S'ensuit une longue discussion sur cette éventualité :

A. Fauconnier : favorable sous réserve d'identifier clairement l'association qui postule.

M. Bruhat : avis favorable, au vu d'une expérience positive à Clermont-Ferrand depuis 1986 avec les associations de malades endométriosiques.

J. Belaisch-Allard : évolution incontournable, on ne peut aller contre ! L'image de marque du CNGOF serait dévalorisée en cas de refus.

B. Hédon : favorable mais en se dotant d'une procédure « d'agrément » de l'association pour autoriser leur venue au Collège et en n'accueillant que les dirigeants de l'association (et non les malades). La présence des associations va dans le sens de l'histoire et il faut accepter leur présence sans tarder.

G. Lévy : il existe déjà un registre officiel des associations. On ne peut empêcher quelqu'un d'assister aux Journées du Collège. Plutôt défavorable cependant à la tenue d'un stand de l'association.

J. Thévenot : il faudrait avoir un certain retour des associations (par exemple un regard sur les *flyers* publiés).

E. Daraï : une décision claire doit être prise car le problème va être récurrent chaque année.

J.-P. Schaal : se pose la question des modalités d'accueil des associations extrémistes (CIANE, déchainées...).

Il existe un collectif inter-associatif (CISS) avec une commission nationale d'agrément. Une option pourrait être de proposer un stand au collectif en général.

Il ressort de la discussion que le CA doit se prononcer d'une part sur le principe de la participation des associations de malades et d'autre part sur les modalités de leur participation (stand ? ...). Un premier vote à main levée est très « mitigé ». Les avis favorables et défavorables sont globalement équivalents avec beaucoup d'abstentions.

La proposition est faite de remettre le vote en janvier en suggérant que le Bureau prépare une procédure de participation des associations sur laquelle le conseil d'administration pourrait également se prononcer.

5- CD-ROM SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

H.-J. Philippe demande une participation du CNGOF de 2500 euros pour contribuer à la diffusion d'un CD-Rom sur les violences conjugales (écoles de sages-femmes, PUPH ...). Le Conseil donne un avis favorable.

6- INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DES JN'GOF

La participation des plus jeunes aux Jn'GOF est en augmentation : 380 inscrits cette année (sur 930 internes de gynécologues-obstétriciens au total). E Waffo remercie les membres du Collège pour leur participation.

Il existe un projet de participation au prochain congrès de la FIGO à Rome et de création de « Jn'GOF internationales », en incluant les pays en voie de développement.

Elle signale que les prochaines Jn'GOF seront organisées en 2009 le jeudi et le vendredi au lieu du mercredi, afin de permettre aux internes de participer à la journée sur les RPC. Tout le monde s'en félicite. Il faudra cependant trouver un amphithéâtre plus grand pour pouvoir accueillir tous les participants.

J.-P. Schaal demande que les chefs de cliniques puissent (comme les internes) être exonérés des frais d'inscription aux journées du CNGOF. Ce point doit être officiellement inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

7- GROSSESSE POUR AUTRUI (GPA)

Il avait été constitué, lors du dernier conseil d'administration, un groupe de travail piloté par G. Lévy dont l'objectif était de préparer un texte reflétant la réalité de problèmes soulevés par les GPA et la contribution du CNGOF au débat actuel.

Le texte n'est pas encore aboutit. G. Lévy regrette la faible participation des différents membres du groupe de travail. Les discussions doivent cependant reprendre après les Journées de décembre (et notamment après la session consacrée aux maternités atypiques).

8- GYNERISQ

B. Carbonne indique qu'il n'y a pas de grandes nouveautés depuis le dernier Conseil. Les difficultés rencontrées, notamment lors de la création de l'UGOF, semblent s'aplanir.

On dénombre beaucoup d'inscriptions à Gynerisq (95 % de libéraux) et les déclarations d'EPR arrivent de plus en plus.

Deux personnes sont particulièrement impliquées dans le fonctionnement de Gynerisq : B. le Nir et J. Marty.

B. Carbonne (président actuel) déplore de ne pas avoir assez de temps à y consacrer.

G. Eglin souligne que Gynerisq est un outil en évolution, pas encore à maturité. La notion d'EPR persistera mais la notion de registres semble prendre de plus en plus d'importance. Les EPR reposent sur du déclaratif et ne représentent pas un outil épidémiologique fiable.

F. Pierre insiste pour qu'il y ait un retour rapide des déclarations aux utilisateurs, ce qui entretiendrait l'exhaustivité du déclaratif.

J. Lansac demande que soit mis en place un conseil d'administration de Gynerisq auquel le CNGOF serait présent, rappelant que Gynerisq – émanation du CNGOF et du SYNGOF – est un « *bien commun* ».

Au sujet des registres, B. Jacquetin propose la création d'un registre des prolapsus (avec mise en place de prothèse), via la Société de gynécologie pelvienne. P. Debodinance a monté le dossier. Avis favorable du conseil d'administration.

9- UNITÉ MÉDICO-PSYCHOSOCIALE EN PÉRINATALITÉ

P. Gillard rend compte de la mise en place à Angers d'une unité médico-psychosociale en périnatalité (UMPSP), dédiée à la prise en charge de la vulnérabilité.

Une présentation du fonctionnement de l'unité est faite. Cette organisation permet notamment d'intégrer la prise en charge des patientes vulnérables à la prise en charge habituelle en maternité (sans changer de médecin ou de sage-femme), évitant ainsi toute stigmatisation.

Il insiste sur le fait que vulnérabilité n'implique pas forcément précarité (à Angers, on dénombre 450 à 500 dossiers de précarité et une cinquantaine de dossiers pris en charge au sein de l'UMPSP).

10- PROJET DE NORME EUROPÉENNE POUR LES IMPLANTS DE RENFORT VAGINAUX

B. Jacquetin rappelle qu'il existe une norme française pour les implants de renforts vaginaux. Il insiste pour que chaque gynécologue-obstétricien sollicité par un laboratoire pour un nouveau dispositif exige que le produit présenté réponde à la norme française AFNOR... ce qui n'est pas obligatoirement le cas. Cette situation est comparable dans divers autres pays.

B. Jacquetin propose de créer une norme internationale (européenne) afin de faire bénéficier les autres pays du travail déjà fait. Ceci mettrait, de plus, la France en avant dans la création de cette norme.

L'inconvénient est que cette démarche est longue et coûteuse. B. Jacquetin hésite à se lancer dans cette démarche et demande l'avis du Conseil, en particulier en ce qui concerne le financement.

Pas de décision prise. J. Lansac propose que les sociétés européennes concernées soient consultées.

11- AFFAIRES INTERNATIONALES

- Élections FIGO : candidats Dr Arulkulmaran, L. Cabrero, J. Milliez.
- G. Magnin : report en 2010 du congrès international au Cameroun, du fait de la visite du pape en 2009.
- M. Tournaire annonce la création en 2007 de l'Association des amis de l'hôpital Saint Vincent de Paul de Nazareth. Cet hôpital, centré sur la santé de la mère et de l'enfant, accueille les mères et les enfants quelles que soient leur origine et leur confession. Il ne bénéficie pas des aides consenties habituellement aux autres structures israéliennes. L'Association des amis de l'hôpital Saint Vincent de Paul de Nazareth lance une collecte de fonds dans le but de financer le renouvellement du matériel de chirurgie cœlioscopique (70 000 euros). Par ailleurs, le prochain congrès de gynécologie-obstétrique se déroulera à Nazareth les 12 et 13 novembre 2009.
- Ph. Descamps annonce la tenue du prochain congrès de gynécologie-obstétrique au Vietnam, fin mars à Hanoi et début avril à Hô Chi Minh-Ville.

12- QUESTIONS DIVERSES

DES-Syndrome

Diffusion d'une brochure d'information sur le DES-syndrome coordonnée par M. Tournaire (et l'association réseau D.E.S. France).

Actes d'enfant sans vie

La circulaire modifiant les modalités de déclaration des EPS, publiée sans aucune concertation avec le CNGOF (la proposition du CNGOF n'ayant pas été écoutée), entraîne d'importantes difficultés dans les établissements. Il ressort clairement la nécessité de mettre de l'ordre dans la procédure de déclaration. La proposition est faite d'écrire un communiqué de contestation contre la circulaire.

Laboratoire Ferring

Le laboratoire Ferring propose de créer un prix pour l'obstétrique dans le cadre des Journées de recherche. Actuellement, la SHAM offre un prix de 8000 euros (cette année partagé en 4 prix de 2000 euros) auquel s'ajoutent le prix E. Barrère (qui s'arrête cette année) et la bourse du CNGOF. Le Conseil se prononce favorablement sur le principe qu'un laboratoire fournisse un prix pour la recherche.

Traduction des RPC

M. Dreyfus suggère de faire traduire en anglais les textes courts des RPC, afin d'améliorer leur diffusion internationale (Inde, Afrique anglophone...).

Accord à l'unanimité pour faire traduire les dernières RPC, avec diffusion électronique uniquement via le site du Collège.

Plan de financement de la sécurité sociale

J.-P. Rozan demande que lorsqu'une technique est recommandée par le CNGOF la cotation de l'acte correspondant y soit associée.

La séance est levée à 20h22 après épuisement de l'ordre du jour.

Olivier PARANT
Secrétaire de séance

Nota - Ce compte rendu est également disponible sur le site Internet, dans le secteur réservé aux membres du Collège, à l'adresse : <http://www.cngof.org>
Le mot de passe pour l'année en cours est :
cngo2 (toutes les lettres en minuscules)